

G2021-06-11

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 39 et 44 relatifs à la promotion interne et aux réinscriptions sur les listes d'aptitude,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des attaché·es territoriaux·ales,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu la demande de réinscription formulée par Madame DALLE Nathalie de la Commune de Villeneuve d'Ascq,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'attaché·e au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
C.C.A.S. de Caudry	Monsieur	DUMESNIL		Frédéric
C.C.A.S. de Vieux-Condé	Madame	D'HAENE		Audrey
Mairie de Loos	Monsieur	DUBUFFET		Sébastien
Mairie de Marquette-Lez-Lille	Madame	GHYSELEN	PHILIPPE	Isabelle
Mairie de Masnières	Madame	LIMOS	NOUREUX	Aurélie
Mairie de Saint-Saulve	Madame	SLUSARSKI		Isabelle
Mairie de Seclin	Madame	DECROO		Sylvie
Mairie de Sin-le-Noble	Monsieur	CASTELIN		Nicolas
Mairie de Thiant	Monsieur	SIMON		Guillaume
S.M. de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS)	Madame	ERNAESLTEEN	LAURENT	Valérie

Article 2: Madame DALLE Nathalie de la Commune de Villeneuve d'Ascq a été inscrite par arrêté du 14 juin 2018, puis réinscrite pour une troisième année par arrêté du 30 septembre 2020. N'ayant pas été nommée, elle souhaite être réinscrite pour une année supplémentaire.

Article 3: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 17 JUIN 2021
Le Président,



Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.